Mis en ligne le 03/11/2026

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261027-2026_046-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEL-CIAS n°2026-046

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE INTERCOMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PAYS FOYEN

Séance du 26 octobre 2026
Convocation en date du 20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice	**:**	**17**
Nombre de conseillers présents	**:**	**10**
Nombre de pouvoirs	**:**	**-**
Votants	**:**	**10**

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président

Mmes Laurence ARRIEU, Julie BERGERAT, Marie-Hélène DESROZIER, Claire GUERIN, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE.
MM. Patrick FESTAL, Tristan PLAT.

Absents : Mmes Ghislaine JOS, Françoise LEFEVRE, Muriel MIRAMBEAU, Régine RIPPOL, Amélie TEYCHENEY.
MM. Christian COLIN, Jean-Philippe HOUNIEU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène DESROZIER

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Désignation des représentants

OBJET : Nomination du secrétaire de séance.

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261027-2026_046-DE

Intervenants : Monsieur José BLUTEAU, Président, Madame Marie-Hélène DESROZIER, Madame Brigitte TOULOUSE.

Vote pour : **10 voix**
Vote contre : **0 voix**
Abstention : **0 voix**

Vu les articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de désigner, au début de chacune de ses séances, un secrétaire de séance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de Madame Marie-Hélène DESROZIER en qualité de secrétaire de séance du Conseil d'Administration.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le 27 octobre 2026

José BLUTEAU
Président

CIAS 33220 - PINEUILH

Marie-Hélène DESROZIER
Secrétaire de séance

Le Président :
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire le
Après dépôt en préfecture le

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026__047-DE

DEL-CIAS n°2026-047

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE INTERCOMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PAYS FOYEN

Séance du 26 octobre 2026
Convocation en date du 20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice	:	**17**
Nombre de conseillers présents	:	**10**
Nombre de pouvoirs	:	**-**
Votants	:	**10**

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président

Mmes Laurence ARRIEU, Julie BERGERAT, Marie-Hélène DESROZIER, Claire GUERIN, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE.
MM. Patrick FESTAL, Tristan PLAT.

Absents : Mmes Ghislaine JOS, Françoise LEFEVRE, Muriel MIRAMBEAU, Régine RIPPOL, Amélie TEYCHENEY.
MM. Christian COLIN, Jean-Philippe HOUNIEU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène DESROZIER

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Désignation des représentants

OBJET : Acquisition de trois véhicules destinés aux déplacements des agents du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026__047-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Intervenants : Monsieur José BLUTEAU, Président, Madame Brigitte TOULOUSE, Madame Laurence ARRIEU

Vote pour : **10 voix**
Vote contre : **0 voix**
Abstention : **0 voix**

Monsieur le Président informe qu'à la suite de l'obtention d'une subvention de 60 000 € accordée par le Département au titre du Fonds Mobilité, il est proposé de procéder à l'acquisition de trois véhicules destinés au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Cette acquisition permettra de faciliter les déplacements des agents dans le cadre de leurs interventions à domicile, d'améliorer les conditions de mobilité du service et de contribuer à la continuité et à la qualité de l'accompagnement proposé aux bénéficiaires.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration d'approuver l'acquisition de ces trois véhicules, de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de trois véhicules destinés aux déplacements des agents du SAAD
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le 27 octobre 2026

José BLUTEAU
Président

Marie-Hélène DESROZIER
Secrétaire de séance

Le Président :
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire le
Après dépôt en préfecture le

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_048-DE

DEL-CIAS n°2026-048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE INTERCOMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PAYS FOYEN

Séance du 26 octobre 2026
Convocation en date du 20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de Tristan PLAT, vice-Président,

Nombre de conseillers en exercice	:	**17**
Nombre de conseillers présents	:	**9**
Nombre de pouvoirs	:	**-**
Votants	:	**9**

Présents : Monsieur Tristan PLAT, vice-Président

Mmes Laurence ARRIEU, Julie BERGERAT, Marie-Hélène DESROZIER, Claire GUERIN, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE.
M. Patrick FESTAL

Absents : Mmes Ghislaine JOS, Françoise LEFEVRE, Muriel MIRAMBEAU, Régine RIPPOL, Amélie TEYCHENEY.
MM. José BLUTEAU, Christian COLIN, Jean-Philippe HOUNIEU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène DESROZIER

Domaine : Finances

Sous-domaine : Tarification des services

OBJET : Modification des tarifs des prestations extérieures et création d'un tarif spécifique pour l'hébergement des couples au sein de la MARPA « La Tuquette » à Margueron

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_048-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Intervenants : Monsieur Tristan PLAT, vice-Président, Monsieur Patrick FESTAL, vice-Président délégué

Vote pour : **9 voix**
Vote contre : **0 voix**
Abstention : **0 voix**

Vu les délibérations des 8 novembre 2022, 29 octobre 2023, 9 janvier 2024 et 3 juin 2026 relatives à la tarification des prestations proposées par la MARPA « La Tuquette » ;

Considérant la volonté du CIAS de favoriser l'accessibilité des prestations de la MARPA aux seniors du territoire, à leurs familles et aux visiteurs, tout en contribuant au développement du lien social ;

Considérant la nécessité d'adapter les modalités tarifaires d'hébergement afin de favoriser l'accueil des couples et de renforcer l'attractivité de la résidence ;

Considérant la nécessité de maintenir une tarification cohérente avec les prestations proposées et les contraintes financières de fonctionnement de l'établissement ;

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration les évolutions tarifaires proposées pour la MARPA « La Tuquette » à Margueron.

1. Tarification des prestations de restauration ouvertes aux personnes extérieures

Dans le cadre de son ouverture sur le territoire, la MARPA propose des prestations de restauration permettant de favoriser les rencontres intergénérationnelles, de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de maintenir les liens entre les résidents et leurs proches.

Afin de clarifier et d'harmoniser les tarifs applicables, il est proposé de retenir les montants suivants :

Prestations à destination des seniors du territoire :

- Déjeuner convivial avec animation et transport : **12,00 € par personne** ;
- Déjeuner convivial avec animation, sans transport : **11,00 € par personne**.

Prestations à destination des familles et visiteurs :

- « Salon des invités », comprenant apéritif, entrée, plat, fromage et dessert : **12,00 € par personne** ;
- « Déjeuner convivial », comprenant entrée, plat, fromage et dessert : **11,00 € par personne**.

Ces prestations participent à l'ouverture de la résidence sur son environnement et contribuent à son rôle d'acteur de proximité au service du bien-vieillir.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_048-DE

2. Création d'un tarif spécifique pour l'hébergement des couples en logement T2

Monsieur le Président rappelle que la MARPA dispose d'un logement de type T2 permettant l'accueil de deux personnes.

Actuellement, la tarification repose sur l'application d'un tarif individuel à chacun des occupants, conduisant à un coût journalier particulièrement élevé pour un couple, alors même que le logement et ses équipements sont partagés.

Tarification actuelle pour deux personnes :

Nature de la prestation	**Tarif journalier**
Hébergement : 25,31 € × 2	50,62 €
Dépendance GIR 5/6 : 16,59 € × 2	33,18 €
Total journalier couple	**83,80 €**

Cette tarification constitue un frein à l'accueil des couples et limite l'attractivité de ce logement.

Afin de mieux prendre en compte la réalité de son occupation, il est proposé d'instaurer un tarif d'hébergement spécifique « couple », fondé sur une mutualisation partielle du coût du logement, tout en maintenant une tarification individuelle de la dépendance.

Cette évolution s'inscrit dans les orientations de la Fédération Nationale des MARPA, qui encouragent une tarification adaptée aux modalités d'occupation des logements et favorable au maintien de la vie commune des couples âgés.

La proposition tarifaire a fait l'objet d'échanges préalables avec les services du Département et a reçu leur accord de principe.

Nouvelle tarification proposée :

Nature de la prestation	**Tarif journalier**
Hébergement T2 couple	37,97 €
Dépendance GIR 5/6 : 16,59 € × 2	33,18 €
Total journalier couple	**71,15 €**

Cette évolution représente une diminution de **12,65 € par jour**, soit **379,50 € sur une base de 30 jours**, pour un couple.

Elle poursuit un double objectif :

- **Social**, en facilitant l'accès à la résidence pour les couples souhaitant poursuivre leur vie commune dans un environnement sécurisé et adapté ;

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_048-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- **Économique**, en améliorant l'attractivité et les perspectives d'occupation du logement, contribuant ainsi à l'optimisation des recettes de la structure.

Le montant du dépôt de garantie applicable au logement T2 demeure inchangé, à **400 €**, encaissé à l'entrée dans les lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de la tarification des prestations de restauration ouvertes aux personnes extérieures, selon les montants présentés ci-dessus
- **APPROUVE** la création d'un tarif d'hébergement spécifique pour les couples occupant un logement T2 au sein de la MARPA « La Tuquette » ;
- **FIXE** le tarif journalier d'hébergement du logement T2 occupé par un couple à **37,97 €**, auquel s'ajoute le tarif dépendance applicable individuellement à chaque résident, soit, sur la base du tarif GIR 5/6 actuellement en vigueur, un montant total de **71,15 € par jour pour deux personnes** ;
- **MAINTIENT** le dépôt de garantie applicable au logement T2 à **400 €** ;
- **PRÉCISE** que les autres dispositions tarifaires antérieurement adoptées et non modifiées par la présente délibération demeurent inchangées ;
- **DIT** que les nouvelles dispositions tarifaires entreront en vigueur à compter du **1er novembre 2026**, sous réserve de leur caractère exécutoire et, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités d'approbation requises ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le 27 octobre 2026

José BLUTEAU
Président

CIAS 33220 - PINEUILH

Marie-Hélène DESROZIER
Secrétaire de séance

Le Président :
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire le
Après dépôt en préfecture le

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_049-DE

DEL-CIAS n°2026-049

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE INTERCOMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PAYS FOYEN

Séance du 26 octobre 2026
Convocation en date du 20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de Tristan PLAT, vice-Président,

Nombre de conseillers en exercice	:	**17**
Nombre de conseillers présents	:	**9**
Nombre de pouvoirs	:	**-**
Votants	:	**9**

Présents : Monsieur Tristan PLAT, vice-Président

Mmes Laurence ARRIEU, Julie BERGERAT, Marie-Hélène DESROZIER, Claire GUERIN, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE.
M. Patrick FESTAL

Absents : Mmes Ghislaine JOS, Françoise LEFEVRE, Muriel MIRAMBEAU, Régine RIPPOL, Amélie TEYCHENEY.
MM. José BLUTEAU, Christian COLIN, Jean-Philippe HOUNIEU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène DESROZIER

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Décision modificative n° 3 SAAD

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_049-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Intervenant : Monsieur Tristan PLAT, vice-Président

Vote pour : **9 voix**
Vote contre : **0 voix**
Abstention : **0 voix**

Vu la délibération n° 2026-018 validant le vote du Budget Primitif 2026 du budget annexe du SAAD,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires afin de constituer les provisions pour créances douteuses,

Considérant l'attribution d'une subvention d'investissement de 60 000,00 € par le Conseil départemental de la Gironde pour l'acquisition de véhicules, nécessitant l'inscription de la recette au compte 1312 et des crédits nécessaires à la dépense au compte 2188,

Monsieur le Président propose la décision modificative n° 3 suivante :

Code INSEE			
330028788	CIAS CC PAYS FOYEN - Service d'Aide A Domicile CIAS Pays Foyen	DM n° 3	2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM n° 3 SAAD

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-6817 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	5 830.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	**0.00 €**	**5 830.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 830.00 €
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**5 830.00 €**
Total EXPLOITATION	0.00 €	5 830.00 €	0.00 €	5 830.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 1312 : Subv. d'équip. transf. - Collectivités et établissements publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**60 000.00 €**
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**60 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-491 : Dépréciation des comptes de redevables	0.00 €	5 830.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 491 : Dépréciation des comptes de redevables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 830.00 €
TOTAL D 49 : Dépréciation des comptes de tiers	**0.00 €**	**5 830.00 €**	**0.00 €**	**5 830.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	65 830.00 €	0.00 €	65 830.00 €
Total Général		71 660.00 €		71 660.00 €

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_049-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n° 3 du budget annexe du SAAD ainsi présentée
- Notifie la présente délibération à Madame la Trésorière

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le 27 octobre 2026

José BLUTEAU
Président

CIAS 33220 - PINEUILH

Marie-Hélène DESROZIER
Secrétaire de séance

Le Président :
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire le
Après dépôt en préfecture le

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_049-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_050-DE

DEL-CIAS n°2026-050

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE INTERCOMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PAYS FOYEN

Séance du 26 octobre 2026
Convocation en date du 20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de Tristan PLAT, vice-Président,

Nombre de conseillers en exercice	:	**17**
Nombre de conseillers présents	:	**9**
Nombre de pouvoirs	:	**-**
Votants	:	**9**

Présents : Monsieur Tristan PLAT, vice-Président

Mmes Laurence ARRIEU, Julie BERGERAT, Marie-Hélène DESROZIER, Claire GUERIN, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE.
M. Patrick FESTAL

Absents : Mmes Ghislaine JOS, Françoise LEFEVRE, Muriel MIRAMBEAU, Régine RIPPOL, Amélie TEYCHENEY.
MM. José BLUTEAU, Christian COLIN, Jean-Philippe HOUNIEU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène DESROZIER

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Décision modificative n° 2 CIAS

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_050-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Intervenants : Monsieur Tristan PLAT, vice-Président, Monsieur Patrick FESTAL, vice-Président délégué

Vote pour : **9 voix**
Vote contre : **0 voix**
Abstention : **0 voix**

Vu la délibération n° 2026-017 du 12 mars 2026 validant le vote du Budget Primitif 2026 du budget du CIAS,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires afin de constituer les provisions pour créances douteuses,

Considérant la nécessité d'abonder les crédits du chapitre 011 – Charges à caractère général,

Considérant la nécessité de verser une subvention au budget de la MARPA afin de permettre l'abondement des crédits du chapitre 012 – Charges de personnel,

Considérant la vente du bâtiment du CIAS, nécessitant l'inscription des recettes correspondantes au compte 775 – Produits des cessions d'immobilisations,

Monsieur le Président propose la décision modificative suivante :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM n° 2 CIAS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-6188-01 : Autres frais divers	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0.00 €**	**15 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-657351-01 : Subventions de fonctionnement aux GFP de rattachement	0.00 €	55 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**55 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6817-01 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	2 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	**0.00 €**	**2 900.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 775-01 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**70 000.00 €**
R- 7817-01 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 900.00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**2 900.00 €**
Total EXPLOITATION	0.00 €	72 900.00 €	0.00 €	72 900.00 €
Total Général		**72 900.00 €**		**72 900.00 €**

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_050-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, :

- Approuve la décision modificative n°2 du budget du CIAS
- Notifie la présente délibération à Madame la Trésorière

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le 27 octobre 2026

José BLUTEAU
Président

CIAS 33220 - PINEUILH

Marie-Hélène DESROZIER
Secrétaire de séance

Le Président :
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire le
Après dépôt en préfecture le

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_050-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_051-DE

DEL-CIAS n°2026-051

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE INTERCOMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PAYS FOYEN

Séance du 26 octobre 2026
Convocation en date du 20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de Tristan PLAT, vice-Président,

Nombre de conseillers en exercice	:	**17**
Nombre de conseillers présents	:	**9**
Nombre de pouvoirs	:	**-**
Votants	:	**9**

Présents : Monsieur Tristan PLAT, vice-Président

Mmes Laurence ARRIEU, Julie BERGERAT, Marie-Hélène DESROZIER, Claire GUERIN, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE.
M. Patrick FESTAL

Absents : Mmes Ghislaine JOS, Françoise LEFEVRE, Muriel MIRAMBEAU, Régine RIPPOL, Amélie TEYCHENEY.
MM. José BLUTEAU, Christian COLIN, Jean-Philippe HOUNIEU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène DESROZIER

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Décision modificative n° 2 MARPA

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_051-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Intervenant : Monsieur Tristan PLAT, vice-Président

Vote pour : **9 voix**
Vote contre : **0 voix**
Abstention : **0 voix**

Vu la délibération n° 2026-019 validant le vote du Budget Primitif 2026 du budget annexe de la MARPA,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires afin de constituer les provisions pour créances douteuses,

Considérant la nécessité d'augmenter la subvention versée par le CIAS afin de permettre l'abondement des crédits du chapitre 012 – Charges de personnel,

Monsieur le Président propose la décision modificative suivante :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM N°2 MARPA

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-64111 : Rémunération principale	0.00 €	55 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	**0.00 €**	**55 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6817 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	**0.00 €**	**1 200.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 7715 : Contribution exceptionnelle et temporaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	55 000.00 €
R- 7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 200.00 €
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**56 200.00 €**
Total EXPLOITATION	0.00 €	56 200.00 €	0.00 €	56 200.00 €
INVESTISSEMENT				
D-491 : Dépréciation des comptes de redevables	0.00 €	2 430.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 491 : Dépréciation des comptes de redevables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 430.00 €
TOTAL D 49 : Dépréciation des comptes de tiers	**0.00 €**	**2 430.00 €**	**0.00 €**	**2 430.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 430.00 €	0.00 €	2 430.00 €
Total Général		**58 630.00 €**		**58 630.00 €**

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_051-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°2 du budget annexe de la MARPA
- Notifie la présente délibération à Madame la Trésorière

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le 27 octobre 2026

José BLUTEAU
Président

CIAS 33220 - PINEUILH

Marie-Hélène DESROZIER
Secrétaire de séance

Le Président :
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire le
Après dépôt en préfecture le

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_051-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_052-DE

DEL-CIAS n°2026-052

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE INTERCOMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PAYS FOYEN

Séance du 26 octobre 2026
Convocation en date du 20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de Tristan PLAT, vice-Président,

Nombre de conseillers en exercice	:	**17**
Nombre de conseillers présents	:	**9**
Nombre de pouvoirs	:	**-**
Votants	:	**9**

Présents : Monsieur Tristan PLAT, vice-Président

Mmes Laurence ARRIEU, Julie BERGERAT, Marie-Hélène DESROZIER, Claire GUERIN, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE.
M. Patrick FESTAL

Absents : Mmes Ghislaine JOS, Françoise LEFEVRE, Muriel MIRAMBEAU, Régine RIPPOL, Amélie TEYCHENEY.
MM. José BLUTEAU, Christian COLIN, Jean-Philippe HOUNIEU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène DESROZIER

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Présentation du budget primitif 2027 du SAAD

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261026-2026_052-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Intervenant : Monsieur Tristan PLAT, vice-Président

Vote pour : **9 voix**
Vote contre : **0 voix**
Abstention : **0 voix**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que l'établissement doit transmettre les propositions budgétaires du budget n+1 au Conseil Départemental de la Gironde, autorité de tarification, avant le 31 octobre,

Vu la proposition du budget annexe 2027 du SAAD présentée,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la présentation du budget annexe prévisionnel 2027 du SAAD qui sera transmis au Conseil Départemental de la Gironde.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le 27 octobre 2026

José BLUTEAU
Président

CIAS 33220 - PINEUILH

Marie-Hélène DESROZIER
Secrétaire de séance

Le Président :
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire le
Après dépôt en préfecture le

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261027-2026_053-DE

DEL-CIAS n°2026-053

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE INTERCOMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PAYS FOYEN

Séance du 26 octobre 2026
Convocation en date du 20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de Tristan PLAT, vice-Président,

Nombre de conseillers en exercice	**:**	**17**
Nombre de conseillers présents	**:**	**9**
Nombre de pouvoirs	**:**	**-**
Votants	**:**	**9**

Présents : Monsieur Tristan PLAT, vice-Président

Mmes Laurence ARRIEU, Julie BERGERAT, Marie-Hélène DESROZIER, Claire GUERIN, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Brigitte TOULOUSE.
M. Patrick FESTAL

Absents : Mmes Ghislaine JOS, Françoise LEFEVRE, Muriel MIRAMBEAU, Régine RIPPOL, Amélie TEYCHENEY.
MM. José BLUTEAU, Christian COLIN, Jean-Philippe HOUNIEU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène DESROZIER

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Présentation du budget primitif 2027 de la MARPA

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20261027-2026_053-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Intervenants : Monsieur Tristan PLAT, vice-Président, Monsieur Patrick FESTAL, vice-Président délégué

Vote pour : **9 voix**
Vote contre : **0 voix**
Abstention : **0 voix**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que l'établissement doit transmettre les propositions budgétaires du budget n+1 au Conseil Départemental de la Gironde, autorité de tarification, avant le 31 octobre,

Vu la proposition du budget annexe 2027 de la MARPA présentée,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la présentation du budget annexe prévisionnel 2027 de la MARPA qui sera transmis au Conseil Départemental de la Gironde.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le 27 octobre 2026

José BLUTEAU
Président

CIAS 33220 - PINEUILH

Marie-Hélène DESROZIER
Secrétaire de séance

Le Président :
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire le
Après dépôt en préfecture le

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20260330-AR2026_015-DE

DEL-CIAS n°AR2026-015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE INTERCOMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PAYS FOYEN

Annule et remplace

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice	:	**22**
Nombre de conseillers présents	:	**13**
Nombre de pouvoirs	:	**01**
Votants	:	**14**

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Marie-Thérèse ALLAIN, Patricia CELESTE, Marie-Hélène DESROZIER, Marie-José GUYOT, Yolande LACHAIZE, Françoise LEFEVRE, Pascale PENISSON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE.
MM. Patrick FESTAL, Robert PROVAIN, Jean-Claude VACHER.

Procuration : Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET à M Pierre ROBERT

Excusés : Mme Michelle TANTY
MM Anthony BROUARD, Éric FRECHOU, Frédéric ORAZIO, Henri SICARD.

Absentes : Mmes Fabienne FERTE, Dominique PRADELLE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse ALLAIN

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20260330-AR2026_015-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Affectation provisoire de résultats 2025 - Budget annexe du SAAD.

Intervenant (s) : Monsieur le Président.

Vote pour : 14 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration les résultats de clôture du compte administratif du budget annexe du SAAD pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :
Déficit de : 189 945,72 €
Section d'investissement :
Excédent de : 9 884,91 €
Restes à réaliser :
Déficit de : 7 203.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat ci-dessous.

Section de Fonctionnement		**Section d'Investissement**	
D 002 - Déficit de fonctionnement reporté	**R 002** Excédent reporté	**R 1068** - Excédent de fonctionnement capitalisé	**R 001** Excédent reporté
189 945,72		/	**2 681,39 €**

- **PROPOSE** que ces résultats soient reportés par tiers sur les exercices 2027, 2028 et 2029.

- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière et à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20260330-AR2026_015-DE

- **HABILITE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

Pierre ROBERT
Président

C.I.A.S. - 33220 - PINEUILH

Marie-Thérèse ALLAIN
Secrétaire de séance

Le Président :
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire le
Après dépôt en préfecture le

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20260330-AR2026_015-DE

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20260313-AR2026_016-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEL-CIAS n°AR2026-016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE INTERCOMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PAYS FOYEN

Annule et remplace

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice	:	**22**
Nombre de conseillers présents	:	**13**
Nombre de pouvoirs	:	**01**
Votants	:	**14**

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Marie-Thérèse ALLAIN, Patricia CELESTE, Marie-Hélène DESROZIER, Marie-José GUYOT, Yolande LACHAIZE, Françoise LEFEVRE, Pascale PENISSON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE.
MM. Patrick FESTAL, Robert PROVAIN, Jean-Claude VACHER.

Procuration : Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET à M Pierre ROBERT

Excusés : Mme Michelle TANTY
MM Anthony BROUARD, Éric FRECHOU, Frédéric ORAZIO, Henri SICARD.

Absentes : Mmes Fabienne FERTE, Dominique PRADELLE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse ALLAIN

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20260313-AR2026_016-DE

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Affectation provisoire de résultats 2025 - Budget annexe de la MARPA.

Intervenant (s) : Monsieur le Président.

Vote pour : **14 voix**
Vote contre : **0 voix**
Abstention : **0 voix**

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration les résultats de clôture du compte administratif du budget annexe de la MARPA pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat ci-dessous :

	Fonctionnement		*Investissement*	
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté	R 003 Excédent de fonctionnement reporté	D 001 Déficit reporté	R 1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé
Dépendance	33 934.87 €			
Hébergement	21 383.89 €	- €	4 936.22 €	
	55 318.76 €	**- €**	**4 936.22 €**	**- €**

- **PROPOSE** que ces résultats soient reportés à parts égales sur les exercices 2027 et 2028.

- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière et à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde.

- **HABILITE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pays FOYEN
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20260313-AR2026_016-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

Pierre ROBERT
Président

Marie-Thérèse ALLAIN
Secrétaire de séance

C.I.A.S. - 33220 - PINEUILH

Le Président :
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire le
Après dépôt en préfecture le

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 033-263307159-20260313-AR2026_016-DE